

III. Conclusion

Le plan de Gestion est un outil d'aide à la décision pour une gestion et une conception des espaces communaux dans un respect de l'environnement et une logique de développement durable. Il implique de nombreux changements dans le travail quotidien des agents communaux, mais aussi dans le cadre de vie des habitants. Les changements globaux mis en place seront effectifs à long terme et doivent donc faire l'objet d'une communication intensive auprès de la population pour obtenir son adhésion au projet.

Trois domaines principaux sont à prendre en compte dans ce nouveau mode de gestion :

- la technicité,
- l'économie,
- le paysage.

Ces trois dimensions doivent se recouper, majoritairement grâce à des relevés de temps.

La Gestion Différenciée ne doit en aucun cas être perçue comme une perte de technicité de la part des agents techniques mais bien comme une rénovation des pratiques d'entretien dans un but de valoriser leurs compétences.

La municipalité devra prendre en charge :

- l'adaptation du matériel d'entretien avec l'achat d'outils adaptés,
- la formation des agents afin qu'ils comprennent et adhèrent à la démarche de gestion différenciée,
- une communication importante auprès de la population,
- la mise en valeur de la démarche.

Enfin, l'installation durable de la gestion différenciée des espaces verts à Heiltz-l'Evêque doit faire l'objet d'un suivi régulier des évolutions, afin d'adapter au mieux l'entretien et d'appréhender les difficultés rencontrées.

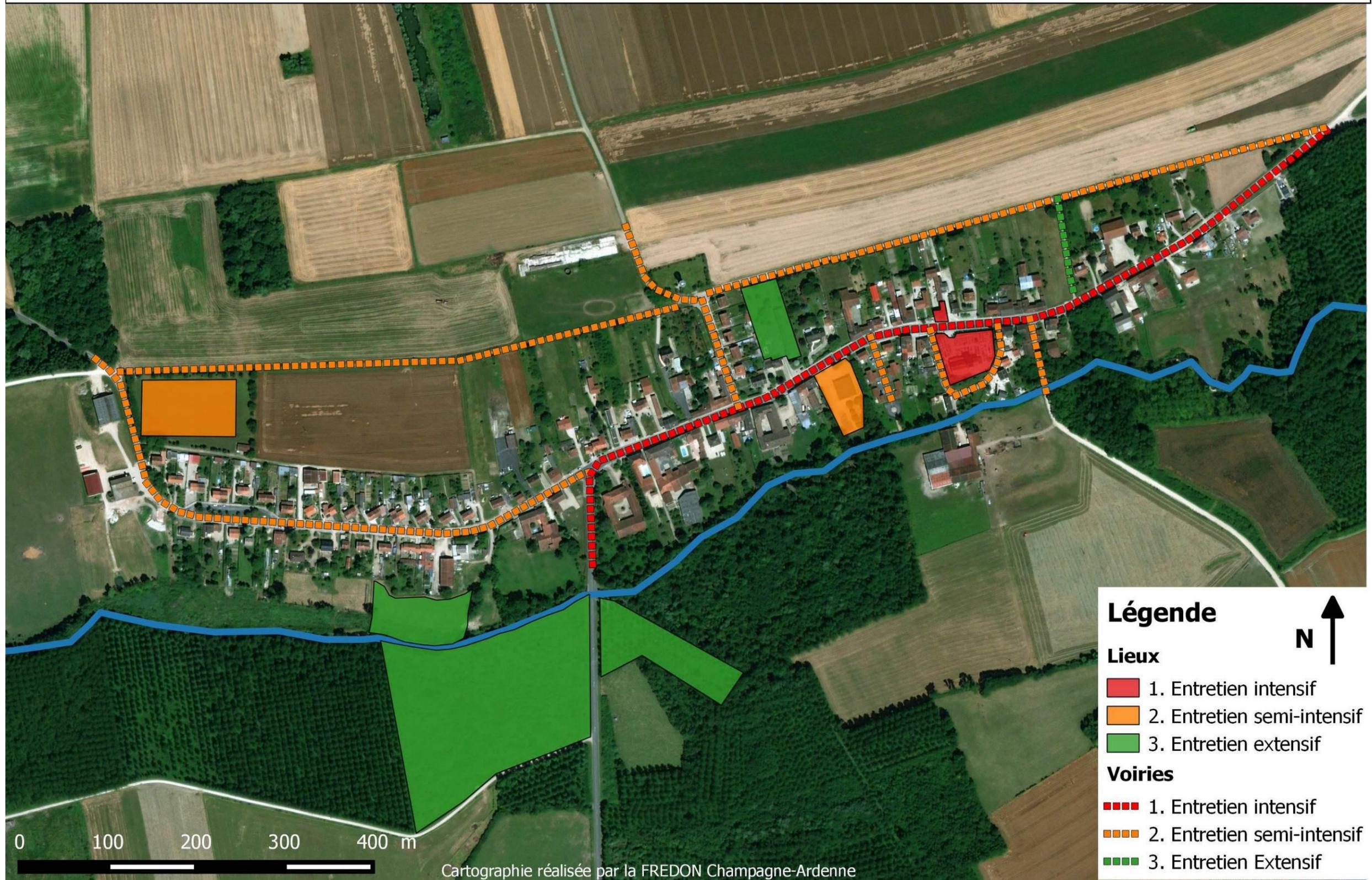
Les changements doivent être effectués progressivement et être fortement communiqués (les espaces verts sont culturellement perçus comme appartenant à la population), afin d'être bien compris et acceptés.

Afin d'attester de ses nouvelles pratiques et en vue d'être labellisée, la commune devra remplir le carnet d'entretien qui lui sera remis.

Heiltz-l'Evêque s'est engagée, par sa délibération n° 2016/31 à passer au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics. Lorsque la commune n'utilisera plus de produits phytosanitaires, elle pourra prétendre au label de niveau 3 de cette charte. Une contre-visite sera alors organisée afin que le comité de labellisation lui attribue ou non son label.

Les annexes

Carte des classes d'entretien de la commune d'Heiltz-l'Evêque



Carte des risques liés à la ressource en eau d'Heiltz-l'Evêque

